

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 août 2011

CP 11/08-15

L'an deux mil onze, le 26 août à 15 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à la mairie de Monclar-de-Quercy sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Albert, Roger, Hébral, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;

Absents ayant donné procuration de vote : MM. Gonzalez, Descazeaux, Roset et Marty ;

**REVENU MINIMUM D'INSERTION
REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE
FRAUDE OU FAUSSE DECLARATION EN VUE DE L'OBTENTION
DE L'ALLOCATION**

J'ai été destinataire de plusieurs avis à victime m'informant de l'ouverture d'informations judiciaires ou de la tenue d'audiences correctionnelles au Tribunal de Grande Instance concernant dix personnes mises en examen pour travail dissimulé et fraude ou fausse déclaration en vue de l'obtention du RMI / RSA.

Ces avis à victimes me donnent que peu d'informations : les mis en examen ne sont pas toujours identifiables clairement parmi les bénéficiaires du RSA payés en Tarn et Garonne.

Par l'intermédiaire d'un avocat, il serait possible d'accéder au dossier d'instruction pour :

- identifier les personnes en cause ;
- évaluer le préjudice subi par le Département, s'il existe ;
- évaluer l'opportunité d'une action devant le juge pénal ou limiter l'action aux procédures de sanction administrative prévues par les textes régissant le RSA.

La Caisse d'Allocations Familiales a porté à ma connaissance qu'elle avait recours à l'assistance de Maître REY, avocat en droit social, lorsque des fraudes concernant les prestations servies par l'Etat sont constatées (allocations logement, prestations familiales...).

Les fraudes au RMI/RSA sont susceptibles d'être associées à des fraudes portant sur d'autres type de prestations soumises à conditions de ressources telles que allocation logement, primes exceptionnelles de fin d'année. A ce titre, il pourrait s'avérer utile de faire appel au même conseil que la CAF.

Je vous proposerais, donc, si vous en êtes d'accord, de donner mandat à Maître REY, avocat en droit social à Montauban, pour représenter et assister le Département en matière de fraude au RMI/RSA.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Donne mandat à Maître REY, avocat en droit social à Montauban, pour représenter et assister le Département en matière de fraude au RMI/RSA.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,